

Compte-rendu CDAS de la Haute-Garonne du 16 octobre 2025

Toulouse, le 4 novembre 2025

Vous trouverez la **déclaration liminaire de la CGT** sur notre site via le lien ci-dessous :
<https://31.cgtfinancespubliques.fr/instances/cdas/declarations-liminaires/article/declaration-liminaire-au-cdas-du-16-octobre>

Avant d'évoquer les points à l'ordre du jour, le président du CDAS a communiqué sur la PSC.

Il a indiqué que quatre permanences se tiendront (2 par ALAN et 2 par la GMF).

Les agent-es sont invité-es à ne pas attendre ces permanences pour appeler les deux prestataires choisis (on ne sait comment... ou plutôt trop bien !).

Il a affirmé qu'ALAN "répond bien" (cela n'engage que lui...).

Il a souligné qu'il était indispensable que les agent-es se rendent sur les sites d'ALAN et de la GMF pour informer ces opérateurs de leur choix au 01/01/2026 concernant les complémentaires santé et prévoyance (dispense d'adhésion, adhésion à la complémentaire santé et choix ou non d'une des deux options proposées, adhésion à la prévoyance et choix ou non d'une des deux options proposées) afin d'éviter un double prélèvement en 2026 (celui des deux prestataires et de la MGEFI).

Il a indiqué que les messages d'ALAN et de la GMF "arrivent" et que "beaucoup" d'agent-es ne savent pas que l'adhésion auprès des deux prestataires choisis sera obligatoire, hors la possibilité de report de 12 mois pour maintenir son adhésion (sans participation de l'employeur) auprès de sa mutuelle actuelle et hormis les cas exceptionnels de dispense.

Pour la CGT, cette situation est la conséquence du choix plus que discutable d'ALAN et de la GMF à la place des opérateurs actuels (voir la déclaration liminaire).

PV du CDAS du 17/06/2025

Ce PV n'ayant été accessible que la veille de la séance, la CGT s'abstient car son intervention pour dénoncer l'augmentation de la participation des agent-es de la première tranche fiscale lors de la sortie au Futuroscope n'a pas été retranscrite.

Le président, le délégué régional et la déléguée de proximité s'engagent à l'insérer dans le PV de ce CDAS.

Consultations

Psychologues :

Les demandes de bons pour trois consultations à la maison de la psychologie ont largement dépassé les prévisions.

Le budget estimé pour ces consultations qui était de 1 000 € en début d'année est aujourd'hui de 3 180 € (les consultations déjà réalisées et facturées au 1er semestre s'élèvent à 1 380 € et l'estimation pour le 2ème semestre à partir du nombre de bons distribués est de 1 800 €).

Les assistantes de service social (ASS) au cours de leur entretien avec les agent-es leur proposent de prendre contact avec la maison de la psychologie lorsque leur situation le nécessite et leur distribuent trois bons de consultation.

Les médecins de prévention et les correspondant-es de la délégation d'Action sociale orientent également les agent-es vers la maison de la psychologie si besoin.

Il s'écoule toujours du temps après la date de remise des bons avant que l'agent-e ne contacte la maison de la psychologie pour une prise de rendez-vous. Le rendez-vous physique a lieu dans les deux semaines qui suivent (en général deux psychologues sont disponibles). Les bons sont valables

pendant 3 mois.

Les motifs de ces consultations relèvent le plus souvent de la vie professionnelle.

Les agent·es n'informent pas toujours les ASS du déroulement de leurs consultations ni des suites ce qui ne permet pas aux ASS de disposer de toutes les connaissances concernant les suites à envisager et les limite dans leur rôle de conseil.

En 2024, il y a eu huit prises en charge (5 agentes et 3 agents). Les agent·es ont suivi trois consultations. Seules deux personnes ont poursuivi les consultations après les trois séances, à leurs frais. Les autres en ont été dissuadé·es par le coût financier.

Un point est fait régulièrement (tous les trimestres) avec la maison de la psychologie.

Actuellement, la délivrance de bons est suspendue à cause des incertitudes sur le budget (le tarif d'une séance est de 60 €).

Ce dispositif se cumule à d'autres mis en œuvre par l'assurance maladie comme "mon soutien psy", dispositif qui s'adresse aux personnes en souffrance psychique légère à modérée et propose jusqu'à 12 séances d'accompagnement psychologique chez un·e psychologue partenaire (50 € la séance) prises en charge ou remboursées à 60 % par l'assurance maladie et à 40 % par la complémentaire santé, ceux des administrations du ministère comme PROS-CONSULTE, plate-forme téléphonique que les agent·es peuvent appeler 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 jusqu'à 5 fois par an.

Les directeurs conseillent aux agent·es qui ressentent un mal être ou affecté·es psychologiquement d'appeler la plate-forme arguant des "bons résultats" de ces consultations pour les agent·es et conseillant aux cadres d'appeler lorsqu'ils ont connaissance des difficultés psychologiques de certain·es de leurs agent·es.

Le problème de cette plate-forme est l'absence de présence physique qui dé-personnalise ces consultations.

Qualisocial, prestataire choisi sur un marché national ministériel, permet aux agent·es qui le demandent de bénéficier de trois à cinq consultations chez un·e psychologue sur prescription du médecin de prévention.

Les représentant·es des personnels ont demandé aux administrations de communiquer davantage auprès des agent·es de notre ministère sur l'existence de ces dispositifs car beaucoup ne les connaissent pas.

La CGT ne nie pas que cette demande corresponde à un besoin. Cependant, les Administrations indiquent prendre très au sérieux le problème alors qu'elles ne traitent pas les causes (bien connues) du mal être au travail particulièrement la dégradation continue des conditions dans lesquelles les agent.e.s exercent leurs missions avec des effectifs diminués dans les services qui génèrent de la souffrance au travail chez de plus en plus d'agent.e.s et des risques psycho-sociaux.

La CGT a pourtant régulièrement alerté les Directions sur cette situation mais sans jamais recevoir l'écoute nécessaire de nos Directeurs.

Avocats :

Les consultations d'avocat·es ont moins de succès auprès des collègues que celles des psychologues.

Les créneaux de consultation (pendant la pause méridienne) ne facilitent pas les prises de rendez-vous.

Les avocats ne peuvent toujours pas se rendre à la nouvelle cité dont l'accès est fermé aux personnes extérieures entre midi et 13 heures 30. Les agent·es travaillant à la nouvelle cité doivent donc se rendre place Occitane si elles souhaitent consulter un avocat ce qui limite le nombre de demandes.

Le président du CDAS nous a assuré que les problèmes d'accès à la nouvelle cité seront bientôt résolus et que des consultations d'avocats pourront s'y dérouler. À voir...

Une convention devra être signée pour 2026.

Sorties

Week-end en Dordogne (les 27 et 28 septembre) : 1/3 d'actifs et 2/3 de retraité·es. L'opérateur a accordé une ristourne de 350€. Les participants ont été très satisfaits.

Futuroscope : faire débiter le séjour le vendredi à été positif car il y avait moins d'affluence dans le Parc.

Visites guidées de Toulouse : grand succès de fréquentation. La date (septembre) correspondait très bien aux attentes des nouveaux arrivants et la gratuité a permis aux agent·es dont le budget est modeste de s'inscrire et de participer à une activité de l'action sociale (et pour certain·es de la découvrir en cette occasion). La gratuité a donné tout son sens à l'action sociale. La CGT se félicite de cette réussite qui a été l'occasion pour de nombreuses et nombreux agent·es de (mieux) connaître l'action sociale.

Pour la CGT, ces initiatives ont beaucoup plus d'impact en termes de notoriété de l'action sociale que des logos ou des créations de structures comme la FASF.

L'arbre de Noël aura lieu le 3 décembre à La Cépière.

Restaurants

Place Occitane :

La fermeture du restaurant est prévue pendant 15 jours fin novembre début décembre pour remplacer le matériel des chambres froides.

La prise en charge de ces travaux sera répartie entre le secrétariat général (76 515 €) et la DGFIP (50 000 €).

La solution de remplacement sera le RIA de la rue Delpech : 99 badges seront remis à des agent·es, ce qui (selon le président du CDAS) engendrera des dépenses (les crédits ne sont pas encore octroyés).

Actuellement, il y a une longue file d'attente à 12 heures et beaucoup moins de choix à 13 heures ce qui est pénalisant pour celles et ceux qui arrivent à cette heure là. Des solutions pour remédier à cette situation doivent impérativement être trouvées.

L'assemblée générale s'est déroulée un mercredi à 13 heures sans que les agent·es aient reçu une convocation (aucun mail n'a été envoyé). Dans ces conditions, seulement 4 agent·es étaient présent·es à cette assemblée. Inadmissible !

Il n'y a eu aucun compte rendu de l'AG concernant l'augmentation du prix des repas de 0,50 € dont les représentant·es du personnel ont été informé·es par les agent·es qui ne la comprennent pas et demandent des explications.

INSEE :

La fréquentation progresse tous les mois : en moyenne, 80 repas par jour ont été servis en septembre contre une cinquantaine en septembre 2024.

Les membres de l'association et les bénévoles sont très impliqués ce qui explique cette progression continue de la fréquentation.

CROUS :

88 repas des agent·es de la direction régionale des Douanes ont été facturés en juin. Le temps de trajet depuis la DR des Douanes jusqu'au CROUS explique sans doute pourquoi beaucoup renoncent à s'y rendre.

La CGT demande à la délégation de reprendre contact avec les services du conseil départemental pour trouver une solution de restauration qui convienne aux agent·es.

ENFIP :

La situation s'est dégradée depuis plusieurs mois : la qualité des repas est médiocre, les rations

insuffisantes.

La vice-présidente de l'association gestionnaire de l'ENFiP a indiqué que le prestataire API ne respecte pas le cahier des charges de l'appel d'offre de 2024 et notamment le respect de la loi EGALIM (des produits locaux frais de qualité dont l'origine est connue). Il était servi 15 repas par jour en moyenne du 16 au 31 août et entre 380 et 450 depuis le 1er septembre. API, prestataire depuis 2019 a été reconduit en 2024 sur la base de la qualité alors reconnue des repas et de sa gestion des bio-déchets qu'elle prend en charge matériellement et financièrement.

Après de bons débuts à la rentrée 2024, la qualité des repas s'est nettement dégradée depuis mars 2025. Cette situation a été signalée au prestataire qui s'était engagé à améliorer la qualité des repas à la rentrée mais cela n'a pas été le cas. Parmi les manquements constatés, des morceaux de poulets insuffisamment cuits, des yaourts dont la date limite de consommation est dépassée. Un dossier avec prise de photos est constitué pour dénoncer le contrat qui n'est plus respecté et court jusqu'en juin 2026. API ne prend pas en compte les observations formulées par les rationnaires. Il n'informe pas de l'augmentation du prix des repas. Les manquements à ses obligations s'accumulent.

Conséquence de cette situation, la fréquentation diminue alors qu'il y a davantage de stagiaires.

Le code des marchés publics prévoit, en cas de dénonciation du marché, la possibilité de conclure une convention de gré à gré pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois avant un nouvel appel d'offre. Un rendez-vous a été fixé au 17 octobre par l'association avec le nouveau cuisinier (en poste depuis 15 jours, le précédent étant arrêté pour des raisons de santé) choisi par le prestataire et sa commis.

Mirail :

La Convention avec le commissariat de Bellefontaine n'est toujours pas signée car le commissariat n'a toujours pas indiqué le nombre de rationnaires concerné·es à l'association de gestion.

Parentalité

Pour les CESU de 0 à 6 ans, l'opérateur choisi est UP qui remplace EDENRED.

D'après la Délégation, la diminution du nombre de places en crèche entre 2018 et 2024 s'expliquerait par le fait que ne sont payés que les berceaux occupés et non plus les berceaux réservés (mais parfois vides) comme auparavant. Le prix moyen annuel d'une place en crèche serait de 7805€.

Questions diverses

Un Forum de l'action sociale a été organisé les matinées des 7 et 9 octobre dans le hall d'accueil de la DRFiP rue des Lois. 30 agent·es étaient présent·es le 7 et 20 le 9.

Celles et ceux qui s'y sont rendu·es ne bénéficiaient pas d'une autorisation d'absence ni d'un crédit d'heures ce qui explique la fréquentation limitée.

Des représentant·es de place des Arts et de l'ATSCAF étaient présent·es.

Le partenariat avec le TFC est très apprécié.

Les représentant·es de FO ont souligné le problème des nouvelles modalités d'inscription aux colonies (premier arrivé, premier servi) et les injustices qu'il génère comme la non prise en compte du quotient familial.

Auparavant, les séjours en colonies d'été étaient réservés aux familles avec enfant(s). Aujourd'hui, les agent·es célibataires peuvent y accéder, au détriment de ces familles.

Vos représentant·es CGT Finances

Henri Cathala (DRFiP), Muriel Gomez Hébrard (DRFiP), Évelyne Mazières (DRDDI), Isabelle Dupiellat (DNSCE), Véronique Calmels (experte retraité·es)

La date du prochain CDAS n'a pas été fixée



CDAS du 16/10/2025
Compte rendu